



# NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE 2022

## REVENDEICATIONS UNSA RADIO FRANCE

La négociation annuelle obligatoire 2022 démarre ce vendredi 10 décembre 21, nous porterons pour vous les revendications suivantes :

### Rémunération :

- **Augmentation collective de 1,7%** des salaires (en novembre 2021, les prix à la consommation augmentent de 2,8 % sur un an selon l'INSEE ; dans le PLF 2022, le gouvernement table **sur une inflation de 1,5%** en moyenne pour l'année à venir > sous-estimer selon le Haut conseil des finances publiques) ;
- Augmentation **Individuelle : hausse de 10 % du nombre de mesures CSC/CPS** vs 2021 ;
- Augmentation **Egalité H/F : hausse de 25% du nombre de mesures** consacrées à la correction d'écarts de salaire Femme/Homme non justifiés ;
- Revalorisation des **barèmes minima des piges** ;
- Revalorisation des **barèmes minima des CDD-U** et **négociation du temps de travail avant juillet 2022 comme prévu lors de la signature par l'UNSA du « 1<sup>er</sup> acte » ACCORD CDD-U.**
- **Revalorisation de la grille de salaires des Responsables des programmes** ;
- Augmentation de la **prise en charge patronale de la prévoyance** (mutuelle et prévoyance lourde) : **+ 10 %** ;
- **Prime petit matin pour les chargés.es d'accueil : 10 euros brut** par matinale assurée ;
- **Prime collective « juste retour sur investissement »** afin de récompenser les efforts réalisés par les salariés de Radio France pendant la pandémie : **1 000 euros au titre de l'année 2021** ;
- Mise en place d'un **forfait mobilité durable de 360€ euros/an.** (Correspondant à la location d'un Véligo pendant 9 mois > 40€/mois).

### Organisation du travail & gestion des emplois :

- Négociation et finalisation de l'Accord télétravail avec **une prime "télétravail"** (indemnisation mensuelle : Edf, chauffage, fournitures...) ;
- Ouverture de négociations en vue d'un accord relatif à la gestion des emplois et des parcours professionnels : **valorisation des montées en compétences** ;
- Les modalités d'exercice par le salarié de son **droit à la déconnexion** et la mise en place par l'entreprise de dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques ;
- Mise en place de dispositifs **d'évaluation de la charge de travail** (écarts entre le travail prescrit et le travail réel : analyse et solutions) ;
- Engagement sur **une diminution du recours aux emplois précaires au profit de CDI**, par exemple, création d'une brigade PARLS France Bleu en CDI.

#### CONTACT

- UNSA RADIO FRANCE, Bureaux 10F21 & 10F29,  
116 avenue du Président Kennedy, 75220 Paris cedex 16
- 01 56 40 24 53 • [unsa@radiofrance.com](mailto:unsa@radiofrance.com)

#### SUIVEZ-NOUS

- [unsaradiofrance.fr](http://unsaradiofrance.fr)
- [facebook.com/UnsaRadioFrance](https://facebook.com/UnsaRadioFrance)
- [twitter.com/unsa\\_rf](https://twitter.com/unsa_rf)